

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2016.

L'an deux mille seize, le 6 du mois de Décembre, les convocations du Conseil Municipal ont été adressées individuellement et par écrit (électronique ou postal) à chacun des Conseillers Municipaux, à la séance qui s'est tenue à la Salle derrière la mairie, le Lundi 12 Décembre 2016 à 20h00.

PRESENTS : Mme TRIGATTI, Mme SALLÉ, Mr PICANT, Mr de BEAUSSE, Mr PEAUD, Mr PUAUD, Mme RAGOT, Mr TURCAUD, Mme PAJOU, Mme ROUSSEAU, Mme BOUSSEAU, Mme RAUD.

Absent: Mr MATHONNEAU, Mr CHUPEAU, Mme DE LA TOUR.

Maurice PUAUD a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 22 Novembre ayant été adressé à chaque Conseiller Municipal, Madame le Maire demande s'il y a des observations.

Le procès-verbal de la séance du 22 Novembre 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2016-12-01 BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1

Afin de régulariser des écritures de fin d'année plusieurs réajustements budgétaires sont à prévoir.
La commission des finances s'est réunie vendredi dernier et a validé les propositions qui suivent :

- Des titres sur les exercices précédents sont à annulés. Il s'agit d'une double constatation de recette pour 9 € auprès de la poste concernant l'indemnité compensatrice pour l'agence postale communale et de 5 131.14 € concernant une double émission de titre de remboursement de frais scolaires auprès du Pôle éducatif Jules Verne. Mme le maire propose un virement de crédits de 4 850 € du compte 022 dépenses imprévues au compte 673 annulation sur exercice antérieur.
- Cette année plusieurs paiements auprès de CLIS ont été effectués pour des enfants de notre commune et scolarisés à l'extérieur. Afin de régulariser le compte 657341, Mme le Maire propose un virement de crédits de 2 000 € du compte 022 dépenses imprévues au compte 657341.
- Une régularisation de crédits budgétaires est nécessaire concernant la constatation du reversement au fonds de péréquation intercommunale et communale. Mme le Maire propose une augmentation de crédits de 2 500 € au compte 73925 et une augmentation de crédits de 2 500 € au compte 752.
- Suite à une erreur matérielle dans la reprise des antérieurs, Mme le Maire propose un virement de 0.10 cts du compte 022 dépenses imprévues au compte 001 antérieur reporté.
- Lors de travaux d'aménagements du Parking des Vergers, Vendée expansion avait été désigné comme mandataire. Plusieurs acomptes ont donc été versés au compte 238. Les travaux étant finis, il nous faut intégrer ces écritures au compte 2151 pour constat dans notre patrimoine. Mme le Maire propose donc d'ouvrir les crédits budgétaires suivants en investissement chap 041: compte 238 une dépenses de 302 846 € et compte 2151 une recette de 302 846 €.

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-73925 : Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales | 0.00 € | 2 500.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 014 : Atténuations de produits | 0.00 € | 2 500.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement) | 6 850.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (| 6 850.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-657341 : Communes membres du GFP | 0.00 € | 2 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante | 0.00 € | 2 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs) | 0.00 € | 4 850.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles | 0.00 € | 4 850.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| R-752 : Revenus des immeubles | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 2 500.00 € |
| TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 2 500.00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 6 850.00 € | 9 350.00 € | 0.00 € | 2 500.00 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 0.00 € | 0.10 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 0.00 € | 0.10 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-020 : Dépenses imprévues (investissement) | 0.10 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (| 0.10 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles | 0.00 € | 302 846.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| R-2151 : Réseaux de voirie | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 302 846.00 € |
| TOTAL 041 : Opérations patrimoniales | 0.00 € | 302 846.00 € | 0.00 € | 302 846.00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 0.10 € | 302 846.10 € | 0.00 € | 302 846.00 € |
| Total Général | | 305 346.00 € | | 305 346.00 € |

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative N°1 du budget principal comme décrit ci-dessus.
- Autorise Mme le Maire à signer tous documents dans cette affaire.

2016-12-02- BUDGET ASSIETTE GOURMANDE : DECISION MODIFICATIVE N°1.

Afin de régulariser des écritures de fin d'année plusieurs réajustements budgétaires sont à prévoir. La commission des finances s'est réunie vendredi dernier et a validé les propositions qui suivent :

- Une augmentation de crédits est nécessaire pour constater les dernières échéances d'emprunt. Mme le maire propose donc un virement de crédits de 4 000 € du compte 2135 au compte 1641.
- Il est également proposé au Conseil Municipal d'ouvrir des comptes de régularisation de tva en dépenses et en recettes. Augmentation de crédits de 4 € en fonctionnement dépenses au compte 658 et recettes au compte 758.
- Mr le percepteur nous a signalé la mauvaise imputation de la subvention FISAC. Mme le Maire propose donc l'ouverture de crédits dans la section investissement dépenses au compte 1311 et recettes au compte 1328, afin de régulariser cette écriture.

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-658 : Charges diverses de la gestion courante | 0.00 € | 4.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante | 0.00 € | 4.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| R-758 : Produits divers de gestion courante | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 4.00 € |
| TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 4.00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 0.00 € | 4.00 € | 0.00 € | 4.00 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D-1311 : Etat et établissements nationaux | 0.00 € | 102 090.64 € | 0.00 € | 0.00 € |
| R-1328 : Autres | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 102 090.64 € |
| TOTAL 041 : Opérations patrimoniales | 0.00 € | 102 090.64 € | 0.00 € | 102 090.64 € |
| D-1641 : Emprunts en euros | 0.00 € | 4 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées | 0.00 € | 4 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-2135 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct° | 4 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 4 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 4 000.00 € | 106 090.64 € | 0.00 € | 102 090.64 € |
| Total Général | | 102 094.64 € | | 102 094.64 € |

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative N°1 du budget assiette gourmande comme décrit ci-dessus.
- Autorise Mme le Maire à signer tous documents dans cette affaire.

2016-12-03- BUDGET LOTISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°1.

Afin de régulariser des écritures de fin d'année plusieurs réajustements budgétaires sont à prévoir.

La commission des finances s'est réunie vendredi dernier et a validé les propositions qui suivent :

- Les terrains utilisés pour la réalisation du lotissement n'ont pas été intégrés au Budget, Mme le Maire propose donc leur réintégration.
- Une augmentation de crédit est nécessaire pour constater la dernière échéance des emprunts.
- Une ouverture de crédits sur les comptes de régularisation d Tva est nécessaire.
- des crédits budgétaires doivent être ouverts pour les écritures de stocks de fin d'année.

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|----------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEM | | | | |
| D-6015 : Terrains à | 0.00 € | 68 380.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-605 : Achats de | 4 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 011 : | 4 000.00 € | 68 380.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-60315 : Variation | 80 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-7133 : Variation | 0.00 € | 155 152.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-71355 : Variation | 0.00 € | 3 347.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| R-71355 : Variation | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 210 371.00 € |
| TOTAL 042 : | 80 000.00 € | 158 499.00 € | 0.00 € | 210 371.00 € |
| D-658 : Charges | 0.00 € | 1.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 65 : | 0.00 € | 1.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| R-7015 : Ventes de | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 12 508.00 € |
| R-7088 : Autres | 0.00 € | 0.00 € | 79 999.00 € | 0.00 € |
| TOTAL R 70 : | 0.00 € | 0.00 € | 79 999.00 € | 12 508.00 € |
| Total | 84 000.00 € | 226 880.00 € | 79 999.00 € | 222 879.00 € |
| INVESTISSEME | | | | |
| D-3555 : Terrains | 0.00 € | 210 371.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| R-3351 : Terrains | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 58 097.00 € |
| R-3355 : Travaux | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 53 500.00 € |
| R-33581 : Frais | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 3 555.00 € |
| R-3555 : Terrains | 0.00 € | 0.00 € | 36 653.00 € | 0.00 € |
| TOTAL 040 : | 0.00 € | 210 371.00 € | 36 653.00 € | 115 152.00 € |
| D-1641 : Emprunts | 0.00 € | 350.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 16 : | 0.00 € | 350.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| R-276348 : Autres | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 132 222.00 € |
| TOTAL R 27 : | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 132 222.00 € |
| Total | 0.00 € | 210 721.00 € | 36 653.00 € | 247 374.00 € |
| Total Général | 353 601.00 € | | 353 601.00 € | |

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative N°1 du budget lotissement des vergers comme décrit ci-dessus.
- Autorise Mme le Maire à signer tous documents dans cette affaire.

2016-12-04 CELLULE DE REFROIDISSEMENT.

Mme RAGOT Séverine, Conseillère municipale étant intéressée par la question, sort de la salle.

Lors de sa séance du 22 Novembre dernier, le Conseil Municipal a chargé Mr PICANT de demander des devis pour une cellule de refroidissement pour le restaurant scolaire. Pour rappel la réparation de la machine actuelle est estimée à 918 € TTC. Madame le Maire laisse la parole à Mr PICANT.

Il présente les différentes propositions de machine neuve émanant des sociétés ERCO et YP CONCEPT. Il demande au Conseil Municipal de déterminer la grandeur de la cellule de refroidissement :

ERCO :

Cellule de refroidissement 3 niveaux : 2 030.64 € TTC.

Cellule de refroidissement 5 niveaux : 2 791.44 € TTC.

Cellule de refroidissement 10 niveaux : 4 645.44 € TTC.

YP CONCEPT :

Cellule de refroidissement 3 niveaux : 2 256.00 € TTC.

Cellule de refroidissement 5 niveaux : 2 376.00 € TTC.

Cellule de refroidissement 10 niveaux : 2 436.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE l'achat de la cellule de refroidissement de 10 niveaux auprès de l'entreprise YP CONCEPT.
- DEMANDE à Mr Yves PICANT de négocier auprès de l'entreprise la reprise de la machine en panne.
- DEMANDE à Mr Yves PICANT de se charger d'un devis pour les réglettes et les grilles inox allant dans la machine.
- Autorise Mme le Maire à signer tous documents dans cette affaire.

2016-12-05 DEPLACEMENT DE RESEAUX

Madame le Maire rappelle, que le Conseil Municipal avait décidé lors de la vente des terrains du Lotissement des Vergers aux commerces de proximité de prendre en charge les éventuels déplacements de réseaux.

Plusieurs devis sont en cours, d'autres sont déjà parvenus en mairie :

ENEDIS :

Devis arrivé pour la suppression du compteur situé en limite de parking : Coût de 423.60 € HT.

Devis demandé et en cours concernant le déplacement du compteur initialement situé sur le lot 17 et qui doit être déplacé : RDV sur site le 17 janvier pour voir sur le terrain l'emplacement exact.

NANTAISE DES EAUX :

Devis demandé et en cours pour le déplacement du compteur d'eau situé sur le lot 17.

CHARPENTIER :

Concernant les réseaux assainissement, eaux pluviales et France télécom, un devis a été demandé à l'entreprise qui a travaillé dans le lotissement. L'entreprise Charpentier nous propose le déplacement des réseaux EU – EP et FT situés sur le lot 17 et la suppression des réseaux situés en limite de parking pour un coût total de 4 746.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de valider le devis d'ENEDIS concernant la suppression du compteur en limite de parking pour un montant de 423.60 € HT.
- DECIDE de valider le devis de l'entreprise CHARPENTIER pour le déplacement des réseaux EU – EP et FT situés sur le lot 17 et la suppression des réseaux situés en limite de parking pour un coût total de 4 746.00 € TTC.
- Autorise Mme le Maire à signer tous documents dans cette affaire.

2016-12-06 ETUDE DE SOLIDITE DU STAND DE ST HILAIRE.

Madame le Maire rappelle au Conseil que lors de sa séance du 28 Octobre et suite à un courrier conjoint des associations de chasse, Amicale Hilairoise et Comité des fêtes, il a été décidé de faire faire une étude de solidité du bâtiment du stand de tir de St Hilaire.

Deux bureaux d'étude ont été consultés. La demande initiale était une étude de solidité de l'ouvrage.

La Société SOCOTEC décrit son intervention avec un diagnostic visuel de la charpente métallique au poteau de fondation. La société APAVE propose un diagnostic de la charpente de l'ancien stand.

Après demande voici les propositions financières des bureaux d'étude :

APAVE : 850.00 € HT – 1 020.00 € TTC.

SOCOTEC : 1 350.00 € HT – 1 620.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de retenir la proposition de la SOCOTEC pour un montant de 1620.00€ comprenant un diagnostic de la charpente métallique au poteau de fondation.
- Autorise Mme le Maire à signer tous documents dans cette affaire.

2016-12-07- QUESTIONS DIVERSES.

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé la mise en vente du camion trafic Renault Trafic à 800 € négociable.

Madame le Maire demande à Mr Maurice PUAUD étant intéressé par la question de sortir de la salle.

Madame le Maire laisse la parole à Mr Yves PICANT. Celui-ci explique qu'il reçoit deux propositions écrites pour le camion Renault trafic.

Mr Picant donne lecture des courriers émanant de Mr René DUPONT, domicilié à Bazoges en Pareds, et de Mr Nicolas Puaud, domicilié à La Caillère Saint Hilaire. Les deux personnes s'engagent à prendre le camion en l'état, sans contrôle technique. Mme le Maire propose de vendre le camion au plus offrant, c'est-à-dire Mr Nicolas PUAUD pour 600 € en l'état.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de vendre le camion Renault trafic à Mr Nicolas PUAUD en l'état.
- Autorise Mme le Maire à signer tous documents dans cette affaire.

Mme le Maire rappelle au Conseillers que les bulletins 2017 sont en cours d'édition. Ils seront prêts pour être distribués la semaine avant Noël.

Mme le Maire informe que les vœux du Maire se dérouleront le Vendredi 13 Janvier 2017.

Mme le Maire informe les Conseillers qu'ils ont dans leur dossier le flyer du spectacle de Noël organisé par l'APE des p'tits marrons vendredi 16 Décembre.

Mr Maurice PUAUD signale qu'il faudrait prévoir un nettoyage de la porte de l'église St Jean.

Mr Robert TURCAUD informe que les animations pour le téléthon ont récolté la somme de 1 577.50€

Mr Yves PICANT propose que les illuminations de Noël se démontent le Lundi 16 Janvier 2017.

La séance est levée à 20h45

Le Maire, Danielle TRIGATTI.